AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. nº 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 2 au bulletin technique N° 125 de février 1971 -

1971-4

DLP-4-3-71 154782

/ V I G N E /

Traitement d'hiver :

L'Esca - C'est l'une des principales causes de dépérissement de la vigne dans notre région.

Dans les vignes dans lesquelles on aura constaté les premiers symptômes de cette maladie, on traitera avec un composé arsenical soluble pendant le repos complet de la végétation à la dose de 1.250 grammes d'arsenic par hectolitre d'eau.

L'application doit être faite au moins 10 jours après la taille et de toutes façons avant le gonflement des bourgeons.

Ce traitement a une certaine action contre l'Excoriose.

Nous rappelons que les sels arsénicaux solubles, autorisés en hiver seulement par la législation, sont très toxiques et que diverses précautions doivent être prises quand on les emploie : ne pas traiter par grand vent, ne pas fumer et porter des gants de caoutchouc si l'on a des gerçures ou des écorchures aux mains.

Contre l'Excoriose on peut également utiliser une huile d'anthracène jaune à la dose de 3 % qui a également une certaine action sur les phytoptes causant l'érinose, l'acariose ainsi que sur le phylloxéra gallicole.

La pulvérisation doit alors être effectuée en prédébourrement.

/ ARBRES FRUITIERS /

Altérations diverses des rameaux de pêchers:

Nous avons eu l'occasion, dans le bulletin N° 124 de janvier 1971, d'évoquer diverses formes d'altérations des rameaux de pêchers : nécrose hivernale, brûlures cupriques.

Bien que leur origine exacte ne soit pas encore parfaitement connue, il y a de fortes présomptions pour que les conditions climatiques, culturales, l'application de certains fongicides au printemps et en été, auxquelles s'ajoutent parfois un phénomène accidentel (cuivre), soient, au moins en partie, responsables.

D'autres formes d'altérations, d'origine parasitaire celles-là, peuvent aussi être observées. Il s'agit, ici, de dépérissements de rameaux de l'année causés soit par le Monilia, soit par le Fusicoccum amygdali, le départ de l'infection ayant presque toujours lieu au niveau d'un bourgeon ou au point de contact d'un fruit momifié.

Il semble que de nombreux arboriculteurs pensent avoir affaire au Fusicoccum amygdali, à tort ou à raison, la confusion avec d'autres organismes (notamment avec un saprophyte le Cytospora leucostoma qui s'installe sur les tissus altérés) étant facile quand on ne procède pas à un examen attentif.

Or, à la suite de la diffusion de travaux américains, selon lesquels l'emploi de produits organo-mercuriques permettrait de réduire les dégâts, il nous a été rapporté de plusieurs sources que certains arboriculteurs, du Tarn-et-Garonne en particulier, envisageaient de traiter leurs pêchers avec de tels produits.

P. 239

Nous tenons à attirer leur attention et celle de tous les arboriculteurs sur l'interdiction absolue d'employer les sels de mercure en France, en dehors de la désinfection des grains destinés à la semence. Les infractions à cette législation sont punies de peines d'emprisonnement et d'amendes.

Cette interdiction d'emploi des sels mercuriels est dictée par l'extrême danger que ferait courir l'emploi de telles substances.

Nous mettons donc les arboriculteurs en garde contre une telle pratique et les plaçons devant leurs responsabilités.

* * *

Au cours de nos tournées, visites, examens d'échantillons apportés à notre Service, nous avons trouvé une très faible proportion de cas où le Fusicoccum amygdali était présent.

Nous invitons donc ceux qui désirent avoir une certitude à nous adresser des échantillons pour détermination. Nous leur répondrons dans les plus brefs délais et leur indiquerons, selon le cas, ce qu'il y a lieu de faire.

/ CULTURES LEGUMIERES / Rhizoctone violet de l'asperge :

Lors de la plantation des griffes, il est prudent, si cela n'a pas déjà été pratiqué par le pépiniériste, de les tremper pendant 15 minutes dans de l'eau de Javel à 12° chlorométrique (soit un sachet de 250 cc du commerce à 48° chlorométrique dans un litre d'eau), sans les "habiller". Les laisser égoutter et les rincer abondamment à l'eau courante. Les planter de suite après.

BALMA, le 25 Février 1971

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Midi-Pyrénées",

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.